

Août 2019

Demande de commentaires sur les options à court terme de la capitalisation du déficit de solvabilité du Régime de retraite de Postes Canada

Bonjour,

Conformément à l'engagement de Postes Canada à vous informer et vous consulter au sujet du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime), et plus précisément son volet à prestations déterminées (PD), nous vous écrivons pour vous faire part de l'intention de la Société d'entamer des discussions avec les représentants du gouvernement du Canada à propos des options à court terme de la capitalisation du déficit de solvabilité. Postes Canada n'envisage pas d'apporter des modifications aux avantages des participants au Régime.

Le volet à PD du Régime présente un déficit de solvabilité de 5,1 milliards de dollars (au 31 décembre 2018) et est capitalisé à 82,9 %. Cela signifie que, dans l'éventualité peu probable où la Société mettrait fin à ses activités et devrait payer tous les avantages sociaux des participants, elle ne disposerait pas d'actifs suffisants pour payer la totalité des prestations de retraite.

Veuillez noter que Postes Canada s'engage à respecter ses obligations à l'égard du Régime de retraite. Le Régime a un excédent sur le plan de la continuité de 3,4 milliards de dollars (capitalisé à 116 %). Cela signifie que le Régime possède assez d'actifs pour financer ces obligations de façon continue, et Postes Canada ne prévoit pas qu'il en soit autrement à court terme.

En vertu de la loi, Postes Canada doit combler progressivement le déficit de solvabilité du Régime en effectuant des paiements pour déficit de solvabilité. Postes Canada cumule un déficit de solvabilité depuis plus de dix ans. Toutefois, durant les années 2014 à 2017, le gouvernement du Canada a accordé à la Société un allègement temporaire qui la dispense d'effectuer des paiements pour déficit de solvabilité; cet allègement est arrivé à terme en décembre 2017. En 2018 et 2019, Postes Canada n'est pas tenue de verser des paiements pour déficit de solvabilité en raison d'un allègement particulier consenti à tous les régimes de retraite réglementés par le gouvernement fédéral, selon la législation fédérale entourant les régimes de retraite.

Aux termes de la réglementation fédérale actuelle, Postes Canada sera tenue de verser des paiements pour déficit de solvabilité d'environ 60 millions de dollars par mois, à compter du 1er mars 2020. Les paiements spéciaux pour déficit de solvabilité conformément aux évaluations annuelles seront effectués jusqu'à ce que cela ne soit plus nécessaire. Ces paiements pour déficit de solvabilité s'élèveront à près de 1,6 milliard de dollars de 2020 à 2024, dont des versements d'environ 600 millions de dollars en 2020 seulement (calculés en fonction de l'estimation des rendements des actifs, des taux d'intérêt en date du 31 décembre 2018, et selon le montant maximal de l'allègement de solvabilité de 15 % du passif de solvabilité en vertu de la législation actuelle). Effectuer ces versements réduira les fonds à l'aide desquels Postes Canada projette d'investir dans la modernisation de son réseau, la croissance de son secteur Colis et d'autres initiatives d'importance nécessaires pour assurer l'avenir de la Société.

Postes Canada, le groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C) et le Conseil consultatif des pensions se sont réunis les 17 et 22 juillet 2019 pour examiner les avenues à court terme en vue de résoudre le problème des paiements d'amortissement des déficits de solvabilité. Les avenues possibles sont les suivantes :

1. Postes Canada pourrait demander au gouvernement du Canada un allègement temporaire de ses paiements pour déficit de solvabilité pendant une période de trois à cinq ans (semblable à l'allègement accordé de 2014 à 2017). Cela permettrait à Postes Canada d'investir dans sa capacité concurrentielle, sa croissance et son avenir.
2. Postes Canada pourrait employer une partie de ses réserves actuelles de liquidités pour effectuer les paiements pour déficit de solvabilité, ce qui diminuerait considérablement ses réserves. Il serait alors beaucoup plus difficile d'investir, dans la mesure nécessaire, dans la modernisation du réseau et la croissance

du secteur Colis. Une réduction des investissements à cet égard pourrait nuire à la compétitivité, à la croissance et à la viabilité future de Postes Canada.

3. Postes Canada pourrait demander au ministère des Finances du Canada de lui permettre d'emprunter l'argent pour faire les paiements pour déficit de solvabilité et investir dans la modernisation de son réseau, ainsi que la croissance de son secteur Colis. Cela aurait pour effet de réduire la capacité d'emprunt éventuelle et la marge de manœuvre financière de Postes Canada.
4. L'indexation pour compenser l'inflation pourrait être retranchée du calcul de la capitalisation du déficit de solvabilité. Cette mesure résoudrait la plupart des problèmes attribuables au déficit de solvabilité. Les participants au volet à PD du Régime ne seraient pas touchés. Leurs prestations de retraite continueraient d'être indexées selon le coût de la vie comme elles le sont en ce moment. Cette mesure resterait garantie. Cette avenue influencerait seulement sur le calcul du déficit de solvabilité de Postes Canada. Cette solution prendrait beaucoup de temps à mettre en œuvre puisqu'elle serait probablement appliquée à tous les régimes de retraite assujettis à la réglementation fédérale et exigerait de nombreuses études et consultations avec plusieurs parties prenantes.

Plusieurs autres modifications aux règlements ou lois de compétence fédérale sont également des mesures envisageables. Certaines provinces ont effectué une gamme de changements pour résoudre la question de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes qui relèvent de leurs compétences. Si les discussions avec le gouvernement fédéral s'orientent dans cette direction, Postes Canada s'est engagée à informer les participants au Régime de tous les progrès ou mises à jour. Postes Canada n'est pas en mesure de le faire à l'heure actuelle, en partie parce que les changements de cette nature sont très techniques et pourraient se présenter selon un grand nombre de combinaisons différentes sur une période de temps relativement longue.

Après avoir pesé soigneusement ces possibilités, Postes Canada privilégie un allègement temporaire la dispensant d'effectuer les paiements pour déficit de solvabilité (élément 1 ci-dessus). Sous réserve d'un tel allègement, la Société pourrait investir dans le présent et l'avenir de l'entreprise. Mieux se porte la Société sur le plan financier – la répondante du Régime –, mieux se portent le Régime et ses participants. Soyez assuré que Postes Canada continuera de verser les cotisations pour services rendus au Régime au cours de toute période d'allègement des paiements pour déficit de solvabilité que l'on pourrait lui consentir. En 2019, ces montants sont estimés à 264 millions de dollars pour la Société et à 261 millions de dollars pour les employés.

Un allègement la dispensant d'effectuer des paiements pour déficit de solvabilité n'écartera pas tout risque en ce qui concerne la viabilité du Régime de retraite à long terme. Postes Canada s'engage à travailler avec les participants au Régime, les syndicats et associations, et le gouvernement du Canada afin d'atténuer les risques liés à la capitalisation à long terme du Régime.

Postes Canada souhaite connaître votre opinion à ce sujet, et vous incite à formuler vos commentaires et à les faire parvenir avant le 30 septembre 2019 au représentant désigné du groupe C et C (reportez-vous à la liste ci-jointe des représentants) par courriel à groupeCCgroup@postescanada.ca ou par écrit : Groupe C et C, 2701, promenade Riverside, bureau N0660, Ottawa (Ontario) K1A 0B1 (si vos commentaires s'adressent à un représentant en particulier, veuillez préciser son nom dans votre message). Vous avez en outre la possibilité de communiquer directement avec les représentants de votre syndicat ou le Centre du régime de retraite de Postes Canada en composant le 1 877 480-9220 ou en écrivant à Politiques sur le régime de retraite, 2701, promenade Riverside, bureau N0660, Ottawa (Ontario) K1A 0B1.

Vous avez gagné vos prestations de retraite et Postes Canada comprend que vous comptez sur elles pour assurer votre sécurité financière lorsque vous serez à la retraite. Postes Canada vous tiendra au courant du progrès pour une solution à court terme de la capitalisation du déficit. Cette lettre, un document Foire aux questions et plus d'informations sur le Régime sont affichés sur le site retraitescp.com. Vous trouverez également des renseignements sur le Régime dans le document Régime de retraite de Postes Canada – Rapport aux participants 2018, et dans les rapports financiers trimestriel et annuel de Postes Canada.

Veuillez agréer nos sincères salutations,



Wayne Cheeseman
Chef des finances



Ann Therese MacEachern
Chef des ressources humaines

Représentants du groupe de travail pour les communications et consultations (juillet 2019)

Le groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C) est composé de douze personnes (cinq personnes élues et sept nommées) qui représentent leurs groupes d'intérêt.

- Deux d'entre elles sont nommées pour représenter Postes Canada en tant que répondante et administratrice du Régime.
- Cinq sont des représentants élus.
- Cinq sont nommées pour représenter les syndicats et les associations.

Les deux représentants de Postes Canada sont les suivants :

Mike Garvey	représentant de Postes Canada
Amanda Maltby	représentante de Postes Canada

Les cinq représentants élus sont les suivants :

Mary Bishop	représentante des retraités, des survivants et des titulaires d'une pension différée
Nathalie Breton	représentante des employés cadres et exempts qui participent au volet à PD
Marion Pollack	représentante des retraités, des survivants et des titulaires d'une pension différée
William (Bill) R. Price	représentant des retraités, des survivants et des titulaires d'une pension différée
Peter Whitaker	représentant des retraités, des survivants et des titulaires d'une pension différée

Les cinq représentants des syndicats et des associations sont les suivants :

Rick Williams	représentant de l'AOPC
Daniel Maheux	représentant de l'ACMPA
François Paradis	représentant de l'AFPC/SEPC
Julee Sanderson	représentante du STTP (EPU et FFRS)
Jan Simpson	représentante du STTP (EPU et FFRS)

AOPC – Association des officiers des postes du Canada

ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada

SEPC – Syndicat des employés des postes et communications

EPU – Exploitation postale urbaine

FFRS – Factrices et facteurs ruraux et suburbains
